

DÉPARTEMENT DU NORD

-----\*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

-----\*

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

**BUSIGNY**

**OBJET : Carte cadeau – Noël du personnel communal.**

**Séance ORDINAIRE**

22 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 16 octobre 2024, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Président :** Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19

**15 présents :** Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1<sup>er</sup> adjoint, Nicole GOURMEZ, 2<sup>ème</sup> adjoint, Francine RICHEZ, 4<sup>ème</sup> adjoint, Julien GOEMAERE, 5<sup>ème</sup> adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

**2 procurations :** Christophe LEBRUN à Marie-Françoise BUISSET  
Marie-Thérèse DESICY à Fabienne DUBUS

**1 absente excusée :** Mme Angèle DUPUY

**1 absente :** Chloé GOMANNE

**Secrétaire de séance :** Madame Annie WYART.

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération du 09 novembre 2007 qui attribuait un colis de Noël d'une valeur de 45,00 € au personnel communal ainsi qu'aux contrats aidés présents le jour de la fête de Noël et comptés dans les effectifs à cette date.

- la délibération du 18 décembre 2012 remplaçant celle du 9 novembre 2007 et décidant d'attribuer 3 chèques cadeau d'une valeur de 15,00 € au personnel communal ainsi qu'aux contrats aidés en activité au jour de la fête ou ayant effectué 6 mois de travail dans l'année. Ces chèques cadeaux étaient utilisables chez les artisans et dans les commerces de Busigny jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

- la délibération du 10 décembre 2014 proposant d'attribuer une carte cadeau chez « Intermarché » d'une valeur de 45,00 € en lieu et place des chèques cadeau.

Monsieur le Maire propose d'augmenter celle-ci et de la proportionnée comme suit :

- Une carte cadeau « Intermarché » de 100,00 € aux titulaires à temps complet (35h00) + 20,00 € par enfant à charge de moins de 16 ans

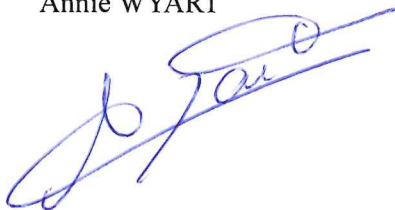
- Une carte cadeau « Intermarché » de 50,00 € aux agents effectuant un temps non complet (moins de 35h00) + 20,00 € par enfant à charge de moins de 16 ans.
- Une carte cadeau « Intermarché » de 50,00 € aux contrats aidés en activité au 1<sup>er</sup> décembre de l'année.
- Une carte cadeau « Intermarché » de 20,00 € aux Services Civils Volontaires en activité au 1<sup>er</sup> décembre de l'année.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

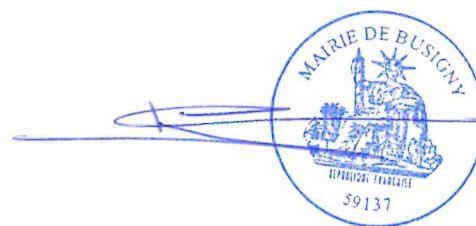
Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Annie WYART



Le Maire,  
Didier MARÉCHALLE



Certifié exécutoire par la transmission  
en Sous-Préfecture le 23 octobre 2024  
et l'affichage à Busigny le 23 octobre 2024